

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250904

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
15 septembre 2025	
Date d'affichage	
15 septembre 2025	
Nombre de conseillers	<u>Étaient excusés :</u>
En exercice : 42	Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Madame NELET Annie
Présents : 26	Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
Votants : 36	M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
	M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
	Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
	M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
	M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
	M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques
	M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
	Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique
	M. CHÉRON Michel
	M. FOUCAULT Yves
	Mme GERMAIN Martine
	M. JAMOIS Xavier
	M. MORIN Sébastien
	M. PARIS Hubert
	M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250925-20250904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES LA BORDE - BESSE SUR BRAYE
TRANSFERT DU CONTRAT DE PRET SUITE A LA DESAFFECTATION DU
BÂTIMENT INDUSTRIEL**

Vu l'article L5211-5-III du code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition des biens, équipements et services publics, suite à un transfert de compétences ;

Vu l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment industriel et terrain d'assise situés ZA de La Borde à Bessé-sur-Braye, signé le 22 décembre 2017 entre la commune de Bessé-sur-Braye et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;

Vu la délibération n°20250903 du 25 septembre 2025, décidant de la désaffectation du bâtiment industriel et ses abords, situés ZA de La Borde à Bessé-sur-Braye, parcelles cadastrées ZH n°303 et ZH n°374, et remettant cet ensemble immobilier dans le patrimoine de la commune de Bessé-sur-Braye, propriétaire

Monsieur le Président rappelle que, par délibération, le conseil communautaire a décidé de la désaffectation du bâtiment industriel situé ZA de La Borde à Bessé-sur-Braye. Par conséquent, les contrats au nom de la communauté de communes et liés à ce bâtiment, sont transférés à la commune, et notamment le contrat de prêt n° MON519351EUR inscrit au bilan de la Caisse Française de Financement Local :

- Montant initial du prêt : 3 339 773,91 €
- Durée initiale du prêt : 21 ans et 8 mois
- Date de la dernière échéance du prêt : 01/05/2031
- Index : taux fixe de 5,45 %
- Périodicité : mensuelle
- Montant du capital transféré à la CCVBA le 01/01/2018 : 2 788 370,47 €
- Reprise totale du capital restant dû au **1^{er} janvier 2026** par la commune de Bessé-sur-Braye pour un montant de **1 464 513,28 €** (montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 01/12/2025 par la CCVBA)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

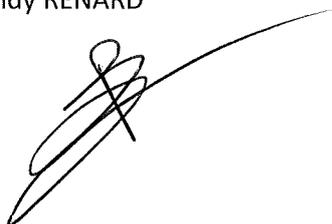
- **APPROUVE** le transfert et la reprise de l'emprunt n° MON519351EUR001, à hauteur de 1 464 513,28 €uros, à compter du 1^{er} janvier 2026, par la commune de Bessé-sur-Braye,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte relative à ce transfert de prêt.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



P/Le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS